



14ème législature

Question N° : 95832	De M. Jean-François Mancel (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >universités	Analyse > sélection par tirage au sort. perspectives.
Question publiée au JO le : 17/05/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-François Mancel interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'extravagante information laissant entendre qu'avec l'accord du ministère de l'éducation nationale les étudiants autorisés à s'inscrire en 2017 en 1ère année de médecine en Ile-de-France seraient tirés au sort. Au-delà de l'aspect farfelu de cette annonce, c'est à la fois la question de l'entrée dans l'enseignement supérieur qui est une nouvelle fois posée ainsi que le nombre insuffisant de médecins formés. Il souhaiterait savoir si, sur ce sujet précis, il ne faut pas tout simplement utiliser les résultats du baccalauréat pour sélectionner les étudiants plutôt que le tirage au sort, étrange méthode pour sanctionner des années de formation ? Il souhaite sur un plan général connaître précisément le taux d'échec dans l'enseignement supérieur qui représente un énorme gâchis humain et financier et qui est dû au refus de la sélection fondée sur une meilleure orientation. Quant à la pénurie de médecins, il souhaiterait connaître les décisions prises avec le ministère de la santé pour y mettre enfin un terme.